



DOSSIER DE PRESSE - 21 JUIN 2018

Lancement du réseau **POITOU NUMÉRIQUE**

— Déploiement de la fibre optique —
en Deux-Sèvres et en Vienne



30 MB/SECONDE. 100 MB/SECONDE. ET MÊME PLUS...

TRÈS HAUT DÉBIT : POUR QUOI FAIRE ?

LES USAGES ÉCONOMIQUES : partage rapide de données en grande quantité, stockage externe de données sur le «cloud», visioconférences et télétravail, connexion avec centres de décision hors site...

L'UTILISATION À LA MAISON : partage et consultation de contenus gourmands en bande passante (jeux, vidéos, applications interactives), messagerie vidéo, réalité augmentée, domotique...

L'APPRENTISSAGE : développement du e-learning, interactivité et mobilité de l'apprentissage dans les établissements, contenus enrichis complémentaires aux manuels...

LES SERVICES À LA POPULATION : consultations médicales à distance, assistance connectée, aide à la personne, lutte contre l'isolement, solutions de sécurité...

Une ambition partagée, développer la qualité de vie et l'attractivité du Poitou grâce à une infrastructure numérique moderne et performante.

Soucieux d'offrir une connexion Internet optimale pour l'ensemble du territoire, les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne ont engagé un vaste programme d'équipement numérique du territoire. Ce plan a débuté avec la montée en débit du réseau ADSL, dans plus de 200 communes. Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie, avec le lancement d'un réseau de fibre optique très haut débit baptisé Poitou Numérique.

Fruit de la collaboration des collectivités de la Vienne et des Deux-Sèvres (Départements et EPCI), cet équipement répond à de réels besoins.

L'univers numérique est en révolution perpétuelle et les contenus comme les usages demandent chaque jour une connexion avec un débit supérieur. Le très haut débit répond au souhait des particuliers de disposer dans leur lieu de résidence, d'un service Internet de qualité à même de répondre aux besoins actuels et futurs. C'est là un argument pour le « bien-vivre » en Vienne et en Deux-Sèvres, et attirer de nouveaux habitants.

Nombre d'acteurs économiques (industrie, agriculture, commerce, artisanat, tourisme et loisirs...) voient également leurs besoins en bande passante augmenter (stockage, échanges, communication) et souhaitent un réseau numérique performant, qui leur garantisse une grande fiabilité. Il s'agit là d'un facteur d'implantation et de développement essentiel pour l'activité en Poitou.

Alors que les territoires ruraux sont tenus à l'écart des investissements portés par les grands opérateurs, les élus intercommunaux et départementaux des Deux-Sèvres et de la Vienne ont choisi d'agir pour doter les deux départements d'une infrastructure performante. Construire ce nouveau réseau d'intérêt public est un acte ambitieux pour la compétitivité et la vitalité des deux départements.

Au total, 83 641 prises individuelles et plus de 362 sites prioritaires seront raccordés d'ici 2022 en Deux-Sèvres et en Vienne.

Un Marché Public Global de Performance

Pourquoi ce choix ?

Les Départements et les intercommunalités ont décidé de recourir à ce mécanisme d'achat public, avec pour objectif principal de maîtriser :

- > **LE RYTHME DU DÉPLOIEMENT.**
- > **LES ZONES DÉSSERVIES.**
- > **LE COÛT ET LE FINANCEMENT.**
- > **LA COMMERCIALISATION ET L'EXPLOITATION.**
- > **LES DÉVELOPPEMENTS FUTURS.**

Les 2 collectivités départementales et les 15 intercommunalités (via les structures Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique) seront donc propriétaires de ce réseau d'avenir.

La maîtrise publique de ce nouvel équipement permettra au plus grand nombre d'habitants d'en bénéficier.

PALLIER LA CARENCE D'INITIATIVE PRIVÉE

L'État a laissé aux opérateurs privés le soin de déployer la fibre optique dans les zones les plus densément peuplées du territoire. Ce sont les zones AMII (Appel à Manifestations d'Intention d'Investissement). En dehors de ces zones (agglomérations de Niort, Poitiers et Châtellerauld dans le Poitou), la responsabilité d'équiper ces territoires - moins rentables commercialement - est confiée aux acteurs publics.

Les acteurs du projet

Qui fait quoi ?

LES DÉPARTEMENTS

Porteurs du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN), ils ont assuré la maîtrise d'ouvrage et une partie du financement des opérations de montée en débit engagées sur le territoire. Dans le cadre de la phase de déploiement du Très Haut Débit, ils accompagnent techniquement et financièrement le projet.

LE SYNDICAT MIXTE OUVERT DEUX-SÈVRES NUMÉRIQUE

Créé à l'initiative du Département des Deux-Sèvres, il réunit tous les EPCI du Département. C'est la structure porteuse du futur réseau THD dont il sera le propriétaire et l'exploitant. Le Syndicat mixte décide en concertation avec les territoires des travaux à conduire, passe les marchés afférents et assure le financement de l'opération. Pour ce faire, il reçoit des subventions de l'Etat (FSN), de la Région et de l'Europe. Le Département et les EPCI financent le reste des dépenses.

LA RÉGIE VIENNE NUMÉRIQUE

Émanation du Conseil Départemental de la Vienne, la Régie Vienne Numérique est la structure ad hoc maître d'ouvrage du déploiement des réseaux «tout fibre» d'initiative publique, hors zone d'investissement privé de la Vienne. Son conseil d'administration est composé de 6 membres élus du Conseil Départemental et de 6 suppléants. Sa présidente est Séverine Saint-Pé, Vice-Présidente du Département, en charge de l'aménagement numérique. Vienne Numérique associe les EPCI au projet sous forme conventionnelle et les réunit tous les trimestres ou semestres au sein d'un comité technique de suivi du projet. La Régie a également conventionné avec le Département de la Vienne

pour bénéficier de certaines ressources de la collectivité. Elle bénéficiera des financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région du Département et des EPCI.

LE GROUPEMENT DE COMMANDES «POITOU NUMÉRIQUE»

Deux-Sèvres Numérique et Vienne Numérique ont choisi de constituer ce groupement «Poitou Numérique» pour être plus fortes dans la négociation avec les opérateurs et porter un projet de plus grande ampleur. Le groupement permet aussi de mutualiser les dépenses d'exploitation à l'échelle des deux territoires départementaux.

LE CONSTRUCTEUR DU RÉSEAU

La société Orange a été choisie comme prestataire par Deux-Sèvres Numérique et Vienne Numérique. Elle construira, avec des sous-traitants locaux, le réseau de fibre et assurera la maintenance de celui-ci pendant 10 ans. Une mission de conseil pour la commercialisation du réseau fait également partie des tâches qui lui sont confiées. Orange sera en partie rémunérée en fonction de l'atteinte d'objectifs de performances, dont la vitesse de commercialisation du réseau ou la réutilisation des infrastructures existantes.

LES OPÉRATEURS

Les opérateurs traditionnels nationaux (Orange, SFR, Free, Bouygues Télécom) ou locaux pourront proposer leurs services sur le réseau Poitou Numérique. Chacun sera ainsi libre de choisir son fournisseur d'accès à Internet et pourra bénéficier d'offres équivalentes à celles proposées à l'échelle nationale. Pour accéder au réseau public, les opérateurs devront « co-investir » par le biais d'achat ou de location de prises.

LES FINANCEURS

LES INTERCOMMUNALITÉS*
LES DÉPARTEMENTS
LA RÉGION
L'ETAT
L'UNION EUROPÉENNE

LES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS

DEUX-SÈVRES NUMÉRIQUE
VIENNE NUMÉRIQUE

LE CONSTRUCTEUR

ORANGE (ET SOUS-TRAITANTS)

LES OPÉRATEURS

TOUT FOURNISSEUR D'ACCÈS
DÉSIREUX DE PROPOSER SON OFFRE SUR CE RÉSEAU.

LES UTILISATEURS

PARTICULIERS
ENTREPRISES
ORGANISMES PUBLICS ET PARA-PUBLICS
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, DE SOIN...

*Commuanuté urbaine du Grand Poitiers, Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, Communauté de communes du Pays Loudunais, Communauté de communes des Vallées du Clain, Communauté de communes Vienne et Gartempe, Communauté de communes du Civraisien en Poitou, Communauté de communes du Haut-Poitou, Communauté d'agglomération du Niortais, Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, Communauté de communes du Mellois en Poitou, Communauté de communes Airvaudais Val de Thouet, Communauté de communes du Haut Val de Sèvre, Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, Communauté de communes du Thouarsais, Communauté de communes du Val de Gâtine.

Les communes concernées par la première phase de déploiement

La première étape sera la desserte des communes les plus densément peuplées des deux départements, en dehors des zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement), déjà équipées par les opérateurs privés.

84 641 PRISES INDIVIDUELLES

10 communes en Deux-Sèvres

Parthenay
Bressuire
Thouars
Nueil-les-Aubiers
Mauléon
Cerizay
La Crèche
Melle
Celles-sur-Belle
Saint-Maixent-L'École

+ CAN «Extension»*



52 492 PRISES

10 communes en Vienne

Loudun
Dangé-Saint-Romain
Jaunay-Clan
Saint-Georges-les-Baillargeaux
Vouillé
Neuville-de-Poitou
Vivonne
Civray - Saint-Pierre-d'Exideuil
Chauvigny
Montmorillon



32 149 PRISES

*+ 16 communes hors zone AMII entrées en 2014 dans la Communauté d'agglomération du Niortais.

Le calendrier du déploiement dans les communes

➤ BRESSUIRE

Début des études : 3^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2021

➤ CELLES-SUR-BELLE

Début des études : 3^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2020
Fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2021

➤ CERIZAY

Début des études : 3^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2020
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2021

➤ CHAUVIGNY

Début des études : 3^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2021

➤ CIVRAY

Début des études : 4^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 3^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2020

➤ CTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

Début des études : 4^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 3^{ème} trimestre 2020
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2021

➤ DANGÉ-SAINT-ROMAIN

Début des études : 3^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2020
Fin des travaux : 3^{ème} trimestre 2021

➤ JAUNAY-CLAN

Début des études : 3^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2020

➤ LA CRÈCHE

Début des études : 3^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 1^{er} trimestre 2020

➤ LOUDUN

Début des études : 4^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 3^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 1^{er} trimestre 2021

➤ MAULÉON

Début des études : 1^{er} trimestre 2019
Début des travaux : 4^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2021

➤ MELLE

Début des études : 3^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2020
Fin des travaux : 1^{er} trimestre 2021

➤ MONTMORILLON

Début des études : 2^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 1^{er} trimestre 2020
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2021

➤ NEUVILLE-DE-POITOU

Début des études : 1^{er} trimestre 2019
Début des travaux : 4^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 1^{er} trimestre 2021

➤ NUEIL-LES-AUBIERS

Début des études : 3^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2020

➤ PARTHENAY

Début des études : 3^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2021

➤ SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

Début des études : 3^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2020

➤ SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Début des études : 2^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 1^{er} trimestre 2020
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2021

➤ THOUARS

Début des études : 2^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 1^{er} trimestre 2020
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2021

➤ VIVONNE

Début des études : 3^{ème} trimestre 2018
Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2019
Fin des travaux : 1^{er} trimestre 2020

➤ VOUILLÉ

Début des études : 2^{ème} trimestre 2019
Début des travaux : 1^{er} trimestre 2020
Fin des travaux : 2^{ème} trimestre 2021

Les sites prioritaires définis par les collectivités

Au-delà des communes desservies, les intercommunalités et les Départements ont choisi d'équiper en priorité des sites spécifiques, pour lesquels l'infrastructure très haut débit est d'une utilité avérée à court terme.

362 SITES RACCORDÉS
130 COMMUNES CONCERNÉES

Zones d'activités artisanales, industrielles ou agricoles
Etablissements d'enseignement
Etablissements de santé
Sites d'intérêt touristique

220 EN DEUX-SÈVRES / 142 EN VIENNE



UNE PREMIÈRE PHASE

194 sites raccordés
à partir du deuxième trimestre 2019.

Les 194 sites prioritaires - Phase 1

Deux-Sèvres

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GÂTINE

ZAE MONTPLAISIR
COLLÈGE LÉO DESAIVRE
ZA - ROUTE DE MAZIÈRES EN GÂTINE
ZONE DE L'AVENIR
COLLÈGE HENRI MARTINEAU
ZA LA CHABIRANDIERE
ZA L'ALIERE
COLLÈGE ROGER THABAULT
ESPACE ECONOMIQUE DE LA MALDRERIE
VILLAGE TERTIAIRE
ZA LA CROIX DES VIGNES

CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS
CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS
CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS
COULONGES-SUR-L'AUTIZE
COULONGES-SUR-L'AUTIZE
MAZIÈRES-EN-GÂTINE
MAZIÈRES-EN-GÂTINE
MAZIÈRES-EN-GÂTINE
POMPAIRE
POMPAIRE
SAINT-PARDOUX

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PARTHENAY-GÂTINE

LA BOULAIE
LA BRESSANDIÈRE
LE PATIS BOUILLON
SAINTE-ANNE
LA PILLAUDIÈRE
ZA DE LA PEYRATTE
LE COUVENT
COLLÈGE MAURICE FOMBEURE
LA PRÉVOISIÈRE
LA BAUBRIE
BELLEVUE
COLLÈGE LOUIS MERLE
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH
COLLÈGE JEAN DE LA FONTAINE
LES GOUPILIÈRES

CHÂTILLON-SUR-THOUET
CHÂTILLON-SUR-THOUET
CHÂTILLON-SUR-THOUET
CHÂTILLON-SUR-THOUET
LA PEYRATTE
LA PEYRATTE
LE TALLUD
MÉNIGOUTE
SECONDIGNY
SECONDIGNY
SECONDIGNY
SECONDIGNY
SECONDIGNY
THÉNEZAY
THÉNEZAY

➤ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS

ZA DES PLAINES
COLLÈGE BLAISE PASCAL
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH
ROUTE DE CLESSE
ZAE LES LOGES
ZAE LA CHAPELLE SAINT-MARTIN
ZAE LA BUTTE
ZAE LE BOIS ROUX
COLLÈGE RAYMOND MIGAUD
ZAE LA TANCHERIE
ZAE LES 4 VENTS
ZAE LE BOUILLON
RUE DE LA SEVRE
L'OUCHETTE
ZAE LA GOUINIÈRE
PESCALIS
ZAE LA JAVRELIÈRE
ZAE LES CHAMPS DU BOIS
ZAE LA GARE
COLLÈGE JACQUES PREVERT
ZAE LA FORESTERIE - BOIS GIRARD
COLLÈGE PRIVÉ CHARLES PÉGUY
ZAE LA VALLEE
ZAE LA LUNE
ZAE LES LAITIÈRES
ZAE LES CHAMPS DE LA COURANT

ARGENTON-LES-VALLÉES
ARGENTON-LES-VALLÉES
ARGENTON-LES-VALLÉES
CHICHÉ
CHICHÉ
CHICHÉ
SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE
SAINT-AUBIN-DU-PLAIN
L'ABSIE
BOISMÉ
FAYE-L'ABBESSE
LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT
SAINT-ANDRÉ-SUR-SÈVRE
LA FORÊT-SUR-SÈVRE
LA FORÊT-SUR-SÈVRE
MOUTIERS-SOUS-CHANTEMERLE
MONCOUTANT
MONCOUTANT
MONCOUTANT
MONCOUTANT
MONCOUTANT
MONCOUTANT
COMBRAND
LE PIN
LA PETITE-BOISSIÈRE
SAINT-AMAND-SUR-SÈVRE

Les 194 sites prioritaires - Phase 1

Deux-Sèvres

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS

COLLÈGE MOLIERE
ZAC LES LACS
LES LANDES
LA CROIX GOBILLON
LES PLANTES
ZONE D ACTIVITES DE RIBLAIRE
COLLÈGE FRANÇOIS VILLON
ZA LE SEILLEREAU (1 + 2)
LA CROIX D'INGAND
ST JEAN/MISSÉ
CHAMP DE L'ORMEAU
LA CASSE
LE BOIS SAINT HILAIRE
ZONE INDUSTRIELLE DE THOUARS LOUZY
LA CROIX CAMUS
ZAC LES GRANDS CHAMPS

BOUILLÉ-LORETZ
ARGENTON-L'EGLISE
ARGENTON-L'EGLISE
CERSAY
SAINTE-GEMME
SAINT-VARENT
SAINT-VARENT
SAINT-VARENT
MAUZÉ-THOUARSAIS
SAINT-JEAN-DE-THOUARS
SAINTE-RADEGONDE
LOUZY
LOUZY
LOUZY
SAINTE-VERGE
MASSAIS

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DE THOUET

ZONE ARTISANALE LOUIN
AURALIS 1
AURALIS 2
LE GRAND TILLAIS
COQUINE
ZAC SILVARDIÈRES
COLLÈGE VOLTAIRE
LE DESSUS DE DISSÉ
ZONE INDUSTRIELLE DE DISSÉ
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE AGNÈS
LA POINTE DU RENARD

LOUIN
TESSONNIÈRE
AIRVAULT
SAINT-LOUP-LAMAIÉ
AIRVAULT
AIRVAULT
AIRVAULT
AIRVAULT
AIRVAULT
AIRVAULT
AIRVAULT

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MELLOIS EN POITOU

ZE LA MINE D'OR
COLLÈGE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY
ZA GOURNAY
ZA PIGEON PIERRE
COLLÈGE FRANÇOIS TRUFFAUT
COLLÈGE PRIVÉ DU SACRÉ-COEUR
ZA LES GROIES
COLLÈGE JEAN MONNET
ZONE ARTISANALE "LES GRANDES VERSANNES"
COLLÈGE DE L'ORANGERIE
ZA DU PINIER
ZOODYSSEE
ZA DE ROM
ZAC LES MAISONS BLANCHES
COLLÈGE ANNE FRANK

BRIOUX-SUR-BOUTONNE
BRIOUX-SUR-BOUTONNE
GOURNAY-LOIZE
CHEF-BOUTONNE
CHEF-BOUTONNE
CHEF-BOUTONNE
CHIZÉ
LEZAY
THORIGNÉ
LA MOTHE-SAINT-HÉRAY
SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE
VILLIERS-EN-BOIS
ROM
LIMALONGES
SAUZÉ-VAUSSAIS

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE

LA CREUSE
VERDEIL 2
MEGY SUD
L'HOMMERAIE
LA PLAINE D'AZIA
BOUGON MUSÉE DES TUMULUS
FIEF DE BAUSSAIS
COLLÈGE FERDINAND RENAULT

SAINTE-EANNE
SAINTE-EANNE
SOUDAN
AZAY-LE-BRULÉ
AZAY-LE-BRULÉ
BOUGON
FRANCOIS
PAMPROUX

Les 194 sites prioritaires - Phase 1

Vienne

➤ COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND POITIERS

COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE
MDS
PEURON
LE PLANTY
HÔPITAL LOCAL
COLLÈGE JEAN MONNET
INRA
COLLÈGE PRIVÉ LE SACRÉ CŒUR
LYCÉE PILOTE INNOVANT INTERNATIONAL
COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY
IPARC
MDS
LYCÉE AGRICOLE XAVIER BERNARD - VENOURS
LA PAZIOTERIE (VIENNOPÔLE)
LES CARTES

CHAUVIGNY
CHAUVIGNY
CHAUVIGNY
CHAUVIGNY
LUSIGNAN
LUSIGNAN
LUSIGNAN
JAUNAY CLAN
JAUNAY CLAN
JAUNAY-CLAN
JAUNAY-CLAN
JAUNAY-CLAN
ROUILLÉ
COULOMBIERS
SÈVRES-ANXAUMONT

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

COLLÈGE ROMAIN ROLAND
ECS DU SACRÉ CŒUR
COLLÈGE PRIVÉ SAINT MARTIN
LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE PRIVÉ ODILE PASQUIER
COLLÈGE ANDRÉ BROUILLET
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-THOMAS D'AQUIN
ECG PRIVÉ SAINT-THOMAS D'AQUIN
LYCÉE ANDRÉ THEURIET
LYCÉE PROFESSIONNEL LES TERRES ROUGES
MAISON DE REPOS ET DE CONVALESCENCE OREGON
COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL
MDS
COLLÈGE PRIVÉ JEANNE D'ARC
CENTRE DE SOINS ET DE RÉADAPTATION POUR MALADES ALCOOLIQUES
LES MINIERES DE PAYRE
CHEZ FOUCHER
VERNEUIL NORD ET SUD
BIOALTERNATIVE
COLLÈGE JEAN JAURÈS
CHAMP DE GALMOISIN
L'ARBORETUM
LES ELBES

CHARROUX
CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
COUHÉ
COUHÉ
COUHÉ
ROMAGNE
ROMAGNE
CIVRAY
CIVRAY
CIVRAY
CIVRAY
CIVRAY
CIVRAY
PAYROUX
PAYRÉ
BRUX
GENÇAY
GENÇAY
GENÇAY
SAINT-MAURICE-LA-CLOUÈRE
SAINT-MAURICE-LA-CLOUÈRE
SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL

➤ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS CHÂTELLERAUDAIS

COLLÈGE BELLEVUE
BUXIERES
COLLÈGE PRIVÉ SANT PIERRE
COLLÈGE ARSÈNE LAMBERT
COLLÈGE MAURICE BEDEL
LA COLLINE ENSOLEILLÉE
LES CHAUMETTES
COLLÈGE LÉON HUET
PLEUMARTIN
ZI COMMUNAUTAIRE

DANGÉ SAINT ROMAIN
DANGÉ-SAINT-ROMAIN
DANGÉ SAINT ROMAIN
LENCLOÏTRE
SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS
LA ROCHE-POSAY
LA ROCHE-POSAY
LA ROCHE-POSAY
PLEUMARTIN
SAINT-GENEST-D'AMBIÈRE

Les 194 sites prioritaires - Phase 1

Vienne

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-POITOU

COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD
COLLÈGE GEORGES DAVID
LA MADELEINE
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE-DAME DE LA CHAUME
BEAUREGARD (EST) (VIENNOPÔLE)
CHOUPPES
LA COUR D'HENON
LA NAUE ET LA CROIX BERTHON
LA DROUILLE
COLLÈGE JEAN ROSTAND

LATILLÉ
MIREBEAU
MIREBEAU
VOUILLÉ
VOUILLÉ
CHOUPPES
CISSÉ
NEUVILLE-DE-POITOU
NEUVILLE-DE-POITOU
NEUVILLE-DE-POITOU

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

LES PINIERS
COLLÈGE LOUISE MICHEL
LYCÉE PRO. AGRICOLE JEAN MARIE BOULOUX - SITE AGRI'NATURE
COLLÈGE JEAN MOULIN
ZONE NORD : ECHO ESPACE
ZONE EST : LA BARRE
ZONE SUD : LES MATS
ZONE OUEST
LYCÉE JEAN MOULIN
COLLÈGE PRIVÉ SAINT-MARTIAL
LYCÉE PROFESSIONNEL RAOUL MORTIER
CENTRE HOSPITALIER
MDS
SUBDIVISION DE MONTMORILLON
PROJET SALLE DES MARCHÉS
SUBDIVISION DE L'ISLE JOURDAIN
COLLÈGE RENÉ CASSIN
CIRCUIT AUTOMOBILE ET ZA
ROUTE DE BETHINES
COLLÈGE PROSPER MÉRIMÉE

LUSSAC-LES-CHÂTEAUX
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX
MONTMORILLON
COULONGES
L'ISLE JOURDAIN
L'ISLE-JOURDAIN
LE VIGEANT
SAINT-GERMAIN
SAINT-SAVIN

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS

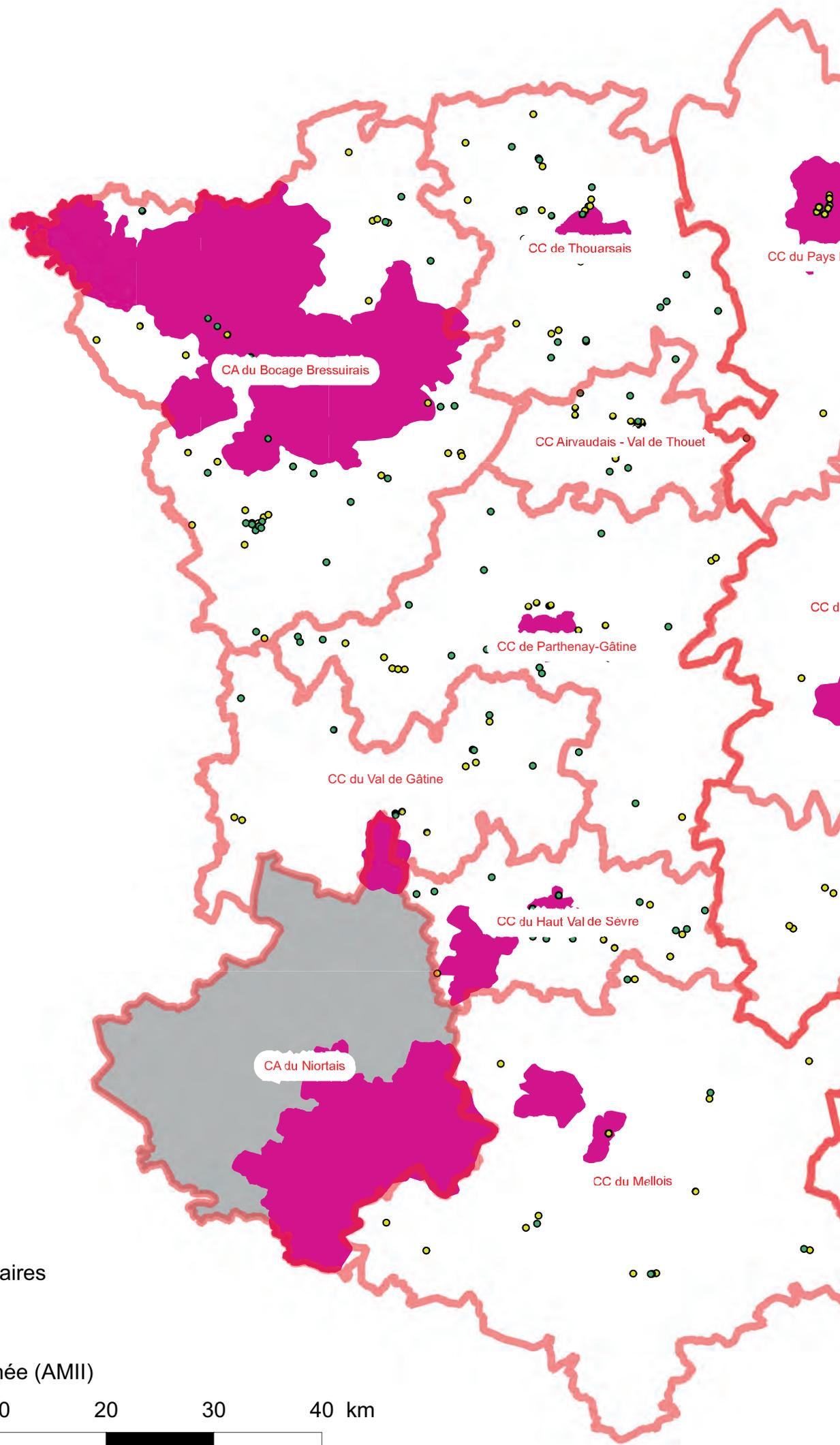
COLLÈGE ISAAC DE RAZILLY
LEAP LA PERRIÈRE - LA ROCHE RIGALT
COLLÈGE PRIVÉ CHAVAGNES SAINT JOSEPH
LYCÉE GUY CHAUVET
LYCÉE PROFESSIONNEL MARC GODRIE
CENTRE HOSPITALIER RENAUDOT
CENTRE HOSPITALIER THÉOPHRASTE RENAUDOT
MDS
SUBDIVISION DE LOUDUN
ZI NORD
COLLÈGE JOACHIM DU BELLAY

SAINT-JEAN-DE-SAUVES
LA ROCHE RIGALT
LOUDUN
LOUDUN

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU CLAIN

COLLÈGE FRÉDÉRIC ET IRÈNE JOLIOT CURIE
ANTHYLLIS
MAUPEL
VAL DE BOCQ

VIVONNE
FLEURÉ
VIVONNE
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ



Sites prioritaires

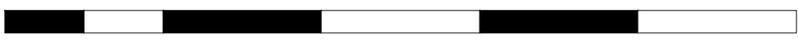
- Phase 1
- Sites supplémentaires

■ FTTH

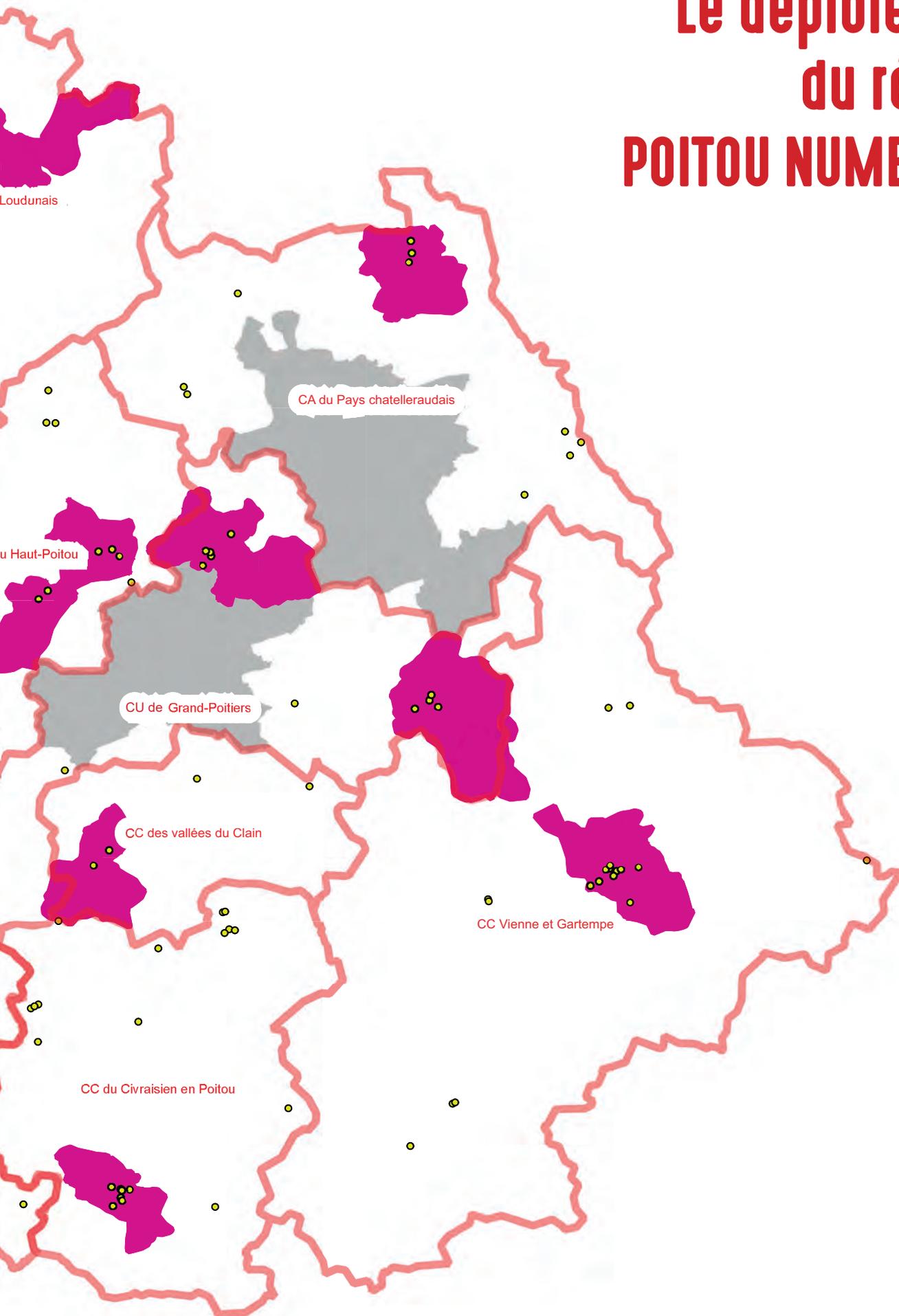
□ EPCI

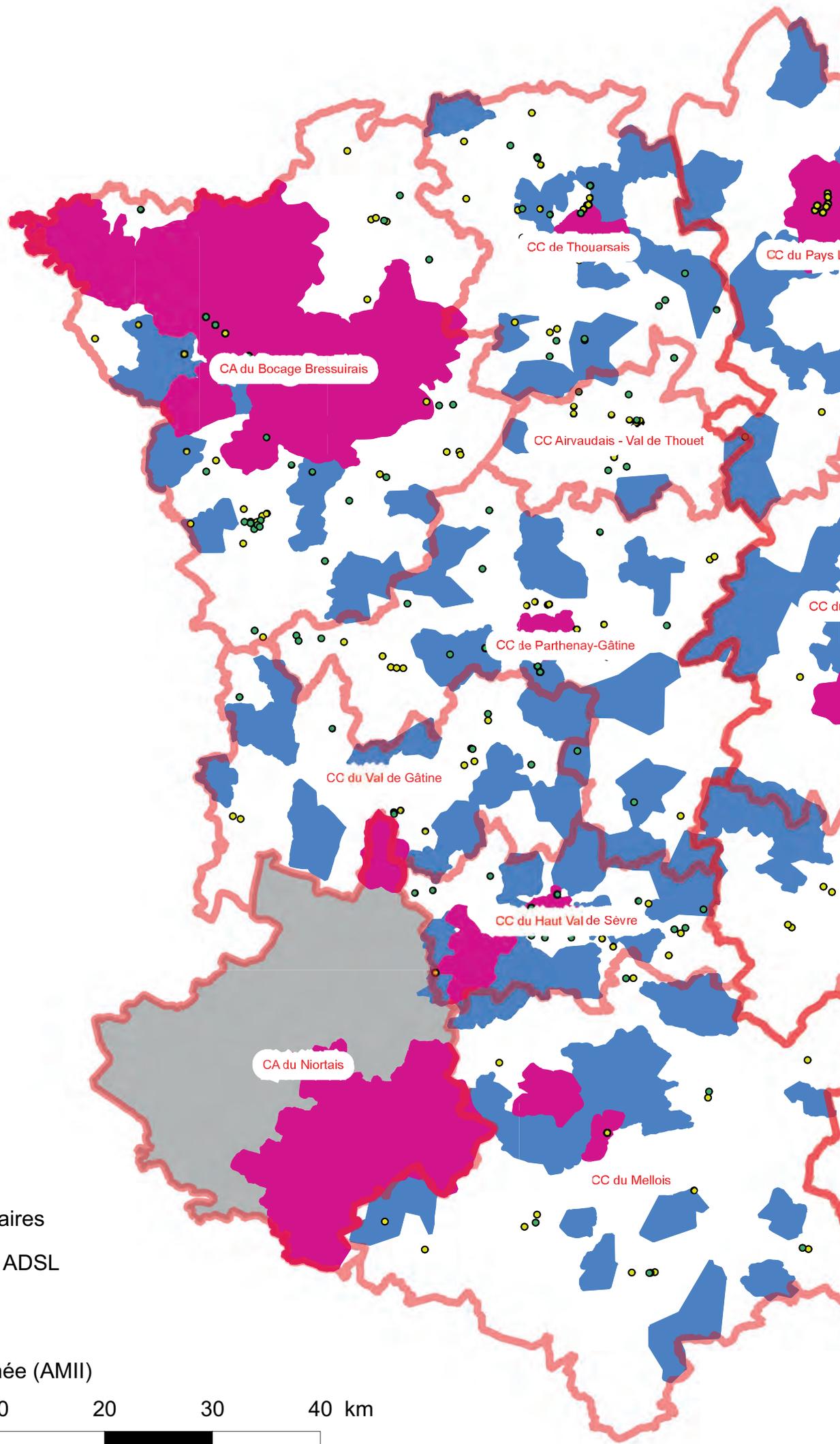
■ Zone conventionnée (AMII)

10 0 10 20 30 40 km



Le déploiement du réseau POITOU NUMERIQUE





Sites prioritaires

- Phase 1
- Sites supplémentaires

■ Montées en débit ADSL

■ FTTH

□ EPCI

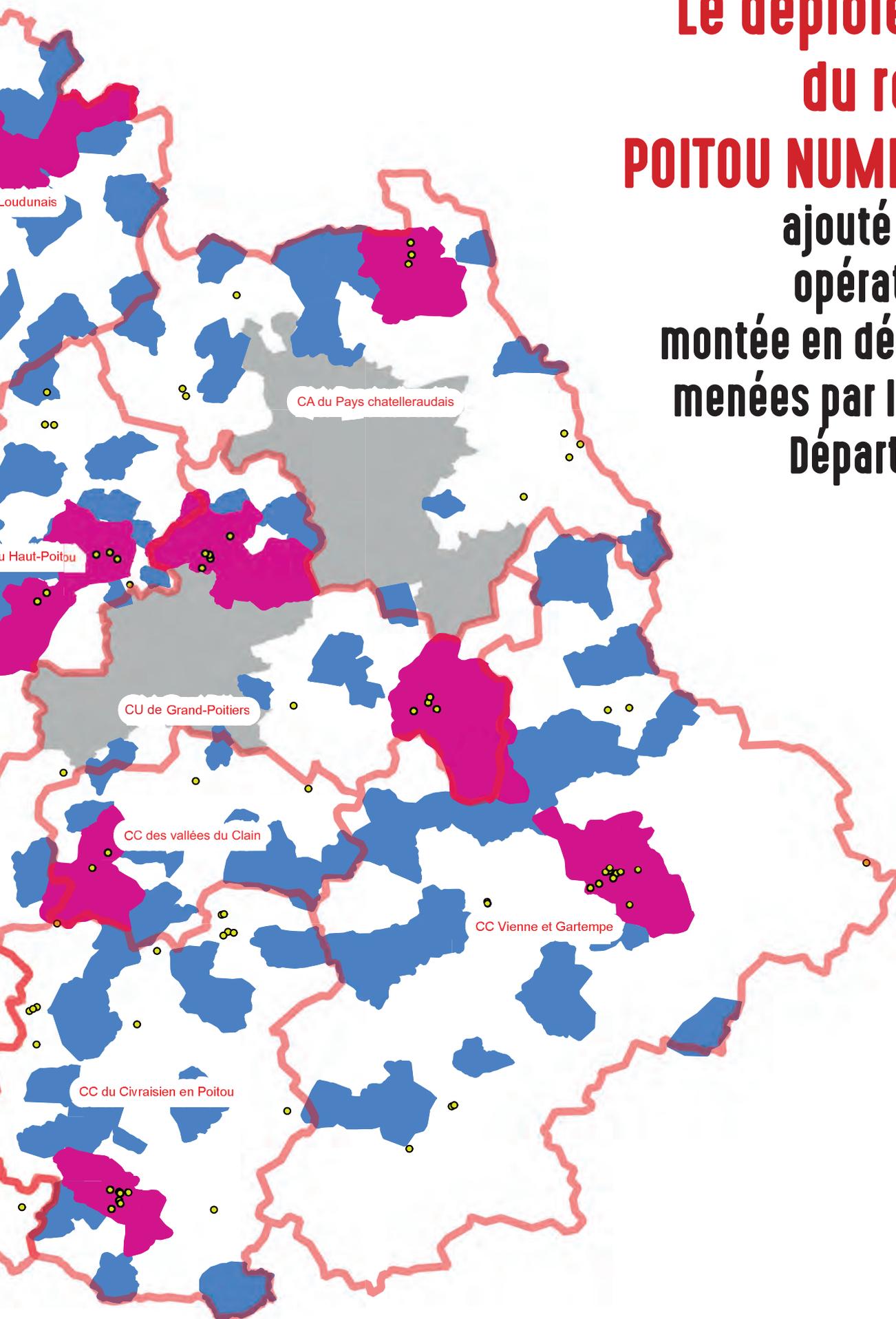
■ Zone conventionnée (AMII)

10 0 10 20 30 40 km



Le déploiement du réseau POITOU NUMERIQUE

ajouté aux 210
opérations de
montée en débit ADSL
menées par les deux
Départements



Le financement prévisionnel de l'infrastructure

124,3 M€ pour le réseau très haut débit

	Deux-Sèvres	Vienne	Total
Etat (FSN)	19,8 M€	13,8 M€	33,6 M€
Europe	6,2 M€	6,3 M€	12,5 M€
Région	17 M€	6,7 M€	23,7 M€
Département	18,7 M€	9 M€	27,7 M€
Intercommunalités	8,25 M€	4,5 M€	12,75 M€
Autres (opérateurs, syndicats...)	9,35 M€	4,7 M€	14,05 M€
Total	79,3 M€	45 M€	124,3 M€



Définitions

LA FIBRE OPTIQUE

C'est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres.

Source : ARCEP

LE FTTH (FIBER TO THE HOME - FIBRE JUSQU'À L'ABONNÉ)

il correspond au déploiement de la fibre optique depuis le nœud de raccordement optique (lieu d'implantation des équipements de transmission de l'opérateur) jusque dans les logements ou locaux à usage professionnel. Le FttH permet donc de bénéficier de tous les avantages techniques de la fibre sur l'intégralité du réseau jusqu'à l'abonné. Il se distingue d'autres types de déploiement qui combinent l'utilisation de la fibre optique avec des réseaux en câble ou en cuivre. Le déploiement d'un nouveau réseau FttH constitue la solution la plus pérenne pour proposer des services de communications électroniques à très haut débit en situation fixe. **Il permet de bénéficier d'un débit de l'ordre de 100Mbit/s symétrique, c'est-à-dire dans le sens descendant (réception d'information) et dans le sens montant (envoi d'information).**

Source : ARCEP

LE TRÈS HAUT DÉBIT

Le très haut débit est un accès à Internet performant, qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. L'accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Source : France Très Haut Débit

CONTACTS PRESSE

Delphine PERONNET - Département des Deux-Sèvres
06 63 21 57 51 - delphine.peronnet@deux-sevres.fr

Virginie SAINT-FAUST - Département de la Vienne
06 99 78 45 44 - vsaintfaust@departement86.fr

